

RECONSTRUIRE NOTRE ÉCONOMIE

COMMENT MULTIPLIER LES ENTREPRISES DE CROISSANCE

Juillet-août 2010 - 8 €

3

FINANCES PUBLIQUES

La Cour des comptes
sceptique face au « plan
de rigueur » français

10

RETRAITES

Les revenus du capital
vont payer plus
que les salaires

FINANCES PUBLIQUES

3 La Cour des comptes sceptique face au « plan de rigueur » français

PME

7 Monsieur Estrosi, supprimez les pré-diagnostic innovation de l'INPI

BANQUES

8 Taxation des banques françaises et fonds de résolution européen : « Ceux qui veulent taxer les banques françaises oublient une chose : elles sont déjà surtaxées par rapport aux autres ! »

RETRAITES

10 Les revenus du capital vont payer plus que les salaires ; ne pas confondre le « pourcentage » et le « point »

DOSSIER

11 **Reconstruire notre économie : comment multiplier les entreprises de croissance ?**

- Rendre efficaces les niches fiscales pour la création d'entreprises
- Le déficit d'emplois marchands en France
- Création d'emplois marchands dans des pays comparables
- Ne laissons pas s'évaporer les opportunités de croissance
- Témoignages : deux start-up en France et en Grande-Bretagne ; l'amorçage pour les start-up technologiques en France
- Bonnes niches, mauvaises niches
- Entretien : Philippe Adnot, sénateur de l'Aube, et Nicolas Forissier, député de l'Indre

SANTÉ

22 Les compléments santé innovent pour l'Assurance-maladie

COLLECTIVITÉS

25 Sociétés publiques locales, projet d'agence de financement : le contournement des mesures de rigueur par les collectivités locales

L'IFRAP ET LES MÉDIAS

28 Passages médias en juin

ÉDITO

Recettes fiscales : où sont passés les 100 milliards de Gilles Carrez ?

L'État aurait perdu entre 100 et 120 milliards d'euros de recettes fiscales, « environ les deux tiers étant dus au coût net des mesures nouvelles – les baisses d'impôts – et le tiers restant à des transferts de recettes aux autres administrations publiques », a précisé Gilles Carrez, rapporteur général du Budget. Et pendant que l'État jouait les « pompiers en dernier ressort » en transférant aux collectivités et à la « Sécu » entre 32,9 et 41,6 milliards d'euros de recettes supplémentaires pour leur permettre de couvrir leurs dépenses en plein essor, il négligeait de baisser ses propres dépenses et continuait ainsi à alourdir son déficit.

La solution du Rapporteur ? Faire évidemment le coup de rabot le plus large possible sur les niches fiscales pour effacer ce déficit. Cette vision très orientée sur les recettes de l'État ne reflète pas l'augmentation des prélèvements obligatoires pris au sens large qui représentent, en 2008, 845,7 milliards d'euros en valeur absolue. Un montant qui s'est considérablement alourdi depuis 2002, + 23 % en euros courants.

Si, sur la même période, le PIB a augmenté de 26 % passant de 1 441 milliards à 1 950 milliards d'euros, il a en partie été tiré par l'augmentation des dépenses publiques. Leur part dans le PIB est passée de 51,7 % à 55,5 % entre 2000 et 2009. En effet, la valeur ajoutée des services administrés (calculée au coût de production) a progressé de 40 % en euros courants contre 30 % seulement pour la valeur ajoutée de l'industrie et des services entre 2000 et 2009. Mécaniquement, la part du secteur marchand producteur de recettes fiscales décroît ainsi sur cette période dans le PIB.

On peut comprendre qu'en période de crise, il soit difficile de tenir la promesse de passer le taux de 44 % à 40 % mais le problème est non pas de faire augmenter les recettes en priorité mais, d'abord, de baisser les dépenses. Rappelons-nous l'épisode délirant de la cagnotte : la baisse des dépenses ou le désendettement sont toujours la dernière roue du carrosse. Tous les contribuables solvables se seront envolés avant que le taux de prélèvements obligatoires ne rejoigne notre taux de dépenses publiques dans le PIB. Pour juguler l'effet de ciseau : il n'y a plus qu'à couper...

| AGNÈS VERDIER-MOLINIÉ, SANDRINE GORRERI |

SOCIÉTÉ CIVILE est une publication de la Fondation iFRAP – Fondation reconnue d'utilité publique. Mensuel. Prix au numéro : 8 €. Abonnement annuel : 65 €. 5 rue Cadet, 75009 Paris. Tél. 01 42 33 29 15. Fax 01 40 26 47 19. www.fondation-ifrap.org

Directeur de la publication : Bernard Zimmer. Directrice de la rédaction : Sandrine Gorreri. Rédactrice en chef : Agnès Verdier-Molinié (institutions, santé, syndicats). Équipe de rédaction : Christian Arnault, Philippe François (retraites, santé), Bertrand Nouel (droit, économie), Samuel Servière (fiscalité). Responsable du service abonnements : Monique Olivet. Conception éditoriale et graphique, secrétariat de rédaction : TEMA | presse (03 87 69 18 01). Mise en page, correction-révision : Pixel Image. Impression : Groupe Socosprint Imprimeurs/88000 Épinal, certifié PEFC CTP/1-013. Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Dépôt légal : juillet 2010. ISSN : 1299-6734. CPPAP : en cours.



La Cour des comptes sceptique face au « plan de rigueur » français

3

Dans son rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques rendu public au mois de juin dernier, la Cour des comptes redit l'urgence qu'il y a à trouver 100 milliards d'euros d'économies d'ici 3 ans. Didier Migaud, Premier président de la Cour des comptes, explique que la France a franchi un nouveau stade en termes de détérioration de ses finances. Pour la Cour, il y a désormais « *urgence à prendre des mesures immédiates sauf à hypothéquer notre indépendance et notre souveraineté* ». Des « *mesures immédiates, plus importantes, plus lourdes* » que celles annoncées jusqu'ici.

La Cour des comptes s'est montrée plus que dubitative sur la volonté du gouvernement de s'inscrire dans une démarche crédible de retour à un déficit de 3 % du PIB en 2013 au vu des mesures actuellement présentées. Il faut dire que la tâche est ardue puisqu'il s'agit de trouver quelque 95 milliards d'euros d'économies en 3 ans. Rarement la Cour aura porté officiellement un discours aussi lucide sur la dérive de nos comptes publics : « *Il est nécessaire de viser une réduction d'au moins 1 point de PIB par an du déficit structurel mais en prenant des mesures de baisse des dépenses et de hausse des prélèvements obligatoires qui correspondent à un véritable effort structurel.* » Effort structurel qui doit passer avant tout par un effort porté sur la dépense : « *dans la mesure où les marges fiscales disponibles pour consolider les finances publiques sont (...) faibles.* »

Un constat dur sur le bilan 2009-2011 de la RGPP

À l'instar des doutes que nous avons précédemment émis sur l'efficacité de la révision générale des politiques publiques, la Cour évoque le manque de résultats de la réforme dû en grande partie à l'infléchissement de sa

trajectoire du quantitatif vers le qualitatif : « *La RGPP avait pour ambition de remettre en question l'utilité de chaque mission de service public. Elle a cependant été réduite à un exercice de réorganisation des administrations (...) dont l'impact budgétaire est relativement limité.* » En effet, dans le meilleur des cas, la Cour évoque des économies potentielles réalisées de l'ordre de 6 milliards d'euros entre 2009 et 2011 dont 3 milliards par le non-remplacement d'un départ de fonctionnaire sur deux. En réalité, les économies sont beaucoup plus maigres puisque 50 % des 3 milliards théoriquement économisés en dépenses de personnel ont été reversés aux fonctionnaires sous forme de primes. Le gain net n'est au mieux que de 1,5 milliard soit 500 millions/an. Et encore, il s'agit d'une version optimiste puisqu'en définitive, les négociations syndicales pour 2009 ont totalement mangé les économies théoriquement dégagées, les dépenses de personnel (hors cotisations sociales et hors pensions) progressant (malgré le départ de 24 592 effectifs réels contre 27 470 anticipés) de 500 millions d'euros par rapport à la loi de finances initiale de 2009 et de 800 millions d'euros par rapport à celle de 2008.

Une priorité difficile à dégager sur les dépenses

Si l'effort de redressement doit porter essentiellement d'après la Cour sur la réduction des dépenses (10 milliards d'euros/an), elle base au contraire son argumentation quasi uniquement sur les recettes. En effet, s'attaquer aux niches fiscales, c'est mécaniquement accroître l'assiette des impôts et l'accent est mis sur leur réduction pour un montant équivalent à 10 milliards/an (les annonces gouvernementales tablent sur un volume d'environ 8,5 milliards sur deux ans). Par ailleurs, la Cour juge peu crédible l'effet d'élasticité des impôts qui devraient croître avec la croissance pour atteindre une augmentation des rentrées fiscales de 35 milliards d'euros/an.

Côté dépenses, les 10 milliards d'euros/an parviendront-ils à être trouvés du côté des mesures proposées par le gouvernement ? Rien n'est moins sûr. En effet, le projet semble calibré pour atteindre ce volume seulement en 3 ans, à partir de 2013, alors que la Cour estime que cet effort devrait être annuel ! Ainsi, on annonce une nouvelle vague de suppression de 100 000 fonctionnaires supplémentaires en 3 ans, soit environ 34 000 de moins par an ; mais le bénéfice

pour les finances publiques, si l'on conserve le mode de réversion partielle au personnel, risque de ne faire économiser que 1,5 à 1,8 milliard d'euros au total au lieu des 3 milliards envisagés, soit toujours 500 millions d'euros/an. Par ailleurs, devrait être dégagé 1 milliard d'économies/an sur les dépenses de fonctionnement et 3,5 milliards sur les dépenses d'interventions la première année (pour seulement 6 milliards à l'horizon 2013) soit 10 % sur 3 ans¹ alors que pour bien faire, cet effort-là aussi

¹ Mais 5 % la première année, ce qui laisse supposer un effort moindre sur les deux exercices suivants.

« Encore faut-il que les évaluations ne se limitent pas à **rechercher des améliorations à la marge** mais remettent en question l'existence même de ces politiques et services publics. »

devrait être annuel. Mais même avec ces efforts réalisés, il faudra trouver 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires

chaque année... toutes choses égales par ailleurs (à savoir, gel en valeur des transferts aux collectivités locales et des traitements des fonctionnaires). Cela nécessite de tailler véritablement dans le noyau dur de la dépense et de s'interroger, comme y invite la Cour : « Encore faut-il que les évaluations ne se limitent pas à **rechercher des améliorations à la marge** mais remettent en question l'existence même de ces politiques et services publics. » On ne saurait mieux dire.

S'inspirer de nos voisins qui gèlent les salaires de leurs agents publics

« Dans plusieurs pays européens, le gouvernement a décidé un gel des rémunérations de la fonction publique (Portugal, Luxembourg, Italie) ou une baisse (Espagne, Irlande, Hongrie, Grèce, Roumanie), éventuellement limitée aux hauts fonctionnaires (Italie, Royaume-Uni), pour réduire les déficits. En France, les salaires avaient été gelés en 1982. Ces exemples invitent à réfléchir à des mesures telles que le gel de la masse des primes, qui n'interdirait pas les redéploiements, ou de la valeur du point de la fonction publique, pour une durée limitée. » On voit que la Cour prend le

sujet avec des pincettes, mais le débat est là.

La Cour rappelle que, ces dernières années, les salaires des fonctionnaires ont été largement revalorisés : « La rémunération des fonctionnaires présents deux années de suite augmente, en moyenne, comme la somme des trois termes précédents. Sa croissance a été en moyenne de 3,6 % par an de 1999 à 2009, ce qui représente un gain annuel de pouvoir d'achat de 1,9 %. » Rappelons que le salaire net moyen des agents publics en 2006 et 2007 a progressé de 3,3 % en euros courants, soit + 1,8 % en

euros constants. 1,8 % de hausse des salaires publics en 2007 quand la hausse des salaires du secteur privé était de 1,5 % sur la même période. Malheureusement, les chiffres des salaires du privé pour 2008 et 2009 ne sont pas disponibles, mais il y a fort à parier que les salaires du public ont continué à augmenter bien plus vite que dans le privé, d'autant plus en période de crise.

Ces chiffres sur la table, la hausse du point d'indice de 0,5 prévue pour juillet dans le secteur public paraît encore plus irréaliste. D'autant plus que la Cour

Peut-on vraiment augmenter les salaires des fonctionnaires ?

En 2010, pendant que tous nos voisins européens s'accordent sur des coupes dans les salaires des fonctionnaires, en France, on négocie sur une potentielle augmentation du point d'indice de 0,5 %. Cela n'a l'air de rien mais, selon les chiffres de la DGAFF, une augmentation de 0,5 aurait un coût de 1 milliard d'euros : « La revalorisation de 0,5 % du point d'indice et le relèvement du minimum de traitement représentent un effort de près d'un milliard d'euros pour l'ensemble des trois fonctions publiques (État, employeurs territoriaux et hospitaliers). » Un débat surréaliste

et ce d'autant plus que, pendant que le PIB de la France baissait de 2,2 %, en 2009, les fonctionnaires gagnaient 3 % en pouvoir d'achat. « En 2009, l'augmentation réelle du pouvoir d'achat dans la fonction publique a été supérieure à 3 % alors que le point d'indice n'augmentait que de 0,5 % », a indiqué Georges Tron, ministre de la Fonction publique, ce qui s'explique par la garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa) ainsi que les mesures catégorielles à destination des enseignants. Une seule question se pose : est-ce bien raisonnable ?

souligne aussi que « *La revalorisation du point de la fonction publique est le paramètre dont l'impact est le plus fort et le plus rapide. Chaque augmentation de 1 % de la valeur du point accroît de 0,8 Md d'euros la masse salariale de l'État, mais aussi de 1,0 Md d'euros celle des collectivités locales et des hôpitaux. Le traitement de base de leurs agents est en effet aussi indexé sur la valeur du point. Le coût total d'une hausse de 1 % est donc de 1,8 Md d'euros pour les administrations publiques.* »

Il est aussi bon de souligner que, si des revalorisations du point étaient nécessaires jusqu'en 2008 pour maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires, « *depuis les accords de février 2008, souligne la Cour, une "garantie individuelle du pouvoir d'achat" est versée à tous les agents dont le traitement de base a moins progressé que l'inflation au cours des quatre dernières années (7,2 % des agents en 2008).* »

« *La question pourrait aussi se poser, par exemple, d'un gel temporaire d'une partie significative des rémunérations dans la fonc-*

tion publique » ; quand la Cour des comptes se permet de poser une question aussi taboue en France que celle du gel des salaires des fonctionnaires, il ne faut pas hésiter à applaudir à deux mains : les formes y sont et le fond est là. La Cour l'avait déjà rappelé en 2009 : les dépenses de personnel de l'État, des collectivités locales et des hôpitaux culminent aujourd'hui, entre salaires et pensions, à 300 milliards d'euros par an. C'est clair désormais : le gel des salaires publics est inéluctable.

La Cour des comptes et les dépenses sociales : un constat alarmiste, des préconisations insuffisantes

La Cour des comptes consacre le dernier chapitre de son rapport aux « *pistes pour rééquilibrer les comptes publics* ». On s'attendait dès lors à de fortes préconisations, mais celles portant sur les dépenses sociales ne sont pas au rendez-vous. La Cour relève pour 2009 un déficit de 21,3 Mds d'euros pour le régime général de la Sécurité sociale et le Fonds de Solidarité Vieillesse, contre 9,8 l'année précédente. L'assurance chômage est quant à elle déficitaire de 5,7 Mds. La dette totale des organismes sociaux atteint 155,8 Mds. En 2010, le déficit du régime général et du FSV atteindra 31,1 Mds, le déficit des Organismes de Sécurité sociale passant de 1,3 à 1,9 % du PIB.

Les trois branches principales de la Sécurité sociale (les accidents du travail étant moins concernés) connaissent en 2 années des augmentations de prestations spectaculaires : + 3,5 suivis de + 3,8 % pour la maladie, + 5,5 suivis de + 4,9 % pour les retraites, et + 5,2 suivis de + 1,3 % pour la famille. La Cour conclut que « *Le rétablissement de l'équilibre des comp-*

tes du régime général est une priorité absolue » et qu'un effort de 10 Mds par année est nécessaire pour envisager un rétablissement en 2013. Cet effort représente « *presque la moitié de l'effort requis pour l'ensemble des administrations publiques* ».

Les préconisations

De façon globale, la Cour note en général que l'inflexion des dépenses est prioritaire, et elle est elle-même partie de l'hypothèse que cette action sur les dépenses devrait être deux fois plus importante que sur les recettes. En termes absolus, le budget total de la protection sociale est en France de 550 Mds d'euros (environ 31 % du PIB), dont 380 Mds pour la seule Sécurité sociale.

En énumérant ses pistes de réflexion, la Cour se focalise quasiment uniquement sur la Sécurité sociale, en évoquant diver-

ses économies portant sur le prix des médicaments, la médecine de ville, les majorations de pensions pour enfants... En fait, rien de nouveau par rapport aux préconisations déjà faites, alors que la situation est considérablement dégradée. On trouve cependant, de façon isolée et presque furtive, une mesure intéressante, à savoir l'abaissement du plafond de ressources pour la prestation d'accueil du jeune enfant (payée par la branche famille de la Sécurité sociale), qui aurait pour effet de diminuer le nombre de bénéficiaires. Mais tout cela est bien insuffisant pour s'attaquer à une réduction du déficit de 10 milliards par an sur trois ans.

Il n'y a pas que la Sécu !

Un grand regret que suscite le rapport est l'absence totale de remise en question des dépenses sociales non-contributives (sous conditions de ressources), c'est-

« *La question pourrait aussi se poser, par exemple, d'un gel temporaire d'une partie significative des rémunérations dans la fonction publique.* »

à-dire de l'aide et de l'action sociale. Les 170 milliards qui séparent le budget de la Sécurité sociale de celui de la protection sociale globale sont en grande partie composés de ce type de prestations qui ne peuvent être équilibrées que par le recours à l'impôt (donc l'augmentation de la dette publique). Nous évaluons à plus de 80 Mds ces prestations, hors collectivités locales et aides des caisses.

La Cour reste sur ce chapitre dans un parfait respect du tabou. C'est ainsi que la Cour, lorsqu'elle en vient à évoquer ce type de dépenses à propos des collectivités locales, utilise l'expression de « *dynamisme des dépenses sociales* », signifiant par là que le bien fondé de l'action administrative se mesure aux succès des aides...

Alors que la Cour relève des augmentations des dépenses départementales atteignant sur deux années 11 % pour le RSA, 11 % encore pour l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) et 38 % pour la PCH (prestation de compensation du handicap), et qu'elle en conclut que « *à terme, le financement des aides sociales décentralisées n'apparaît pas viable* », la préconisation est absente : « *Il revient à l'État de revoir*

Il faut avoir le courage de dire qu'il faut mettre un terme à la création de nouvelles prestations (comme le RSA) et/ou revoir complètement leur système de financement.

les conditions de financement de ces prestations, qu'il a transférées aux départements sans leur donner les moyens d'en maîtriser l'évolution ou de modifier les dispositifs sociaux eux-mêmes. » Mais encore ? On attendrait mieux de la Cour des comptes que ce plat conseil à la Ponce Pilate !

Plus généralement, on regrette que la Cour ne se soit pas réellement attelée à résoudre le problème que pose l'envolée des dépenses sociales qu'elle se borne pudiquement à qualifier de « *dynamiques* ». Il faut avoir le courage de dire qu'il faut **mettre un terme à la création de nouvelles prestations** (comme le RSA) et/ou revoir complètement leur système de financement (cf. la couverture prochaine du risque dépendance). Cela dépasse peut-être l'ambition du rapport général sur les dépenses publiques. Mais la Cour aurait déjà pu s'attacher à évoquer la nécessité de **mettre fin à l'augmentation des prestations existantes**. En matière de prestations contributives,

la Cour relève sans commentaire l'augmentation de 3 % de la base mensuelle des allocations familiales (17,84 Mds distribuées en 2008). On aurait attendu qu'elle en profite pour mettre fermement en garde le gouvernement contre ce genre de mesures. En matière de dépenses non-contributives, la Cour a évoqué l'abaissement du plafond de ressources de la prestation d'accueil du jeune enfant. On aurait aimé là aussi qu'elle en fit une règle générale. En effet, une bonne part de l'envolée des dépenses sociales est due aux augmentations incessantes des plafonds de ressources, le meilleur exemple étant celui applicable au RMI (devenu le RSA) qui a augmenté de 28 % en cinq ans alors que dans le même temps l'inflation n'atteignait que 9 %.

Non, les préconisations ne sont pas dans ce domaine à la hauteur du constat.

| Bertrand NOUËL
Samuel-Frédéric SERVIÈRE
Agnès VERDIER-MOLINIÉ |

La Cour des comptes donne son avis sur la réforme des retraites

Si le dernier rapport de la Cour des comptes se penche sur l'actuelle réforme des retraites, c'est pour s'interroger sur le redressement des différents régimes de retraite dont le solde s'élève à 17 milliards d'euros de déficit. Et sur ce sujet, la Cour des comptes est très claire dans le constat : « *L'endettement des régimes sociaux fera supporter aux générations futures une charge indue qui s'ajoutera aux coûts résultant d'une population vieillissante.* » Elle est également claire sur les principes qui doivent guider la réforme, rappelant qu'il faut « *limiter les dépenses des branches maladie et vieillesse. En effet, leur déficit remet en cause le principe de base selon lequel la solidarité est assurée, dans un régime par répartition, par un équilibre annuel entre les cotisations et les prestations.* »

La Cour fait ainsi une mise au point importante en indiquant que les retraites ne peuvent se financer par un recours accru à l'impôt. Une réponse claire à ceux qui veulent financer les déficits par une augmentation de l'imposition sur les revenus du capital. Par ailleurs, la Cour propose de rechercher de nouvelles pistes pour les retraites du public, allant au-delà des propositions du gouvernement. Elle cite la poursuite d'un rapprochement des règles du régime public avec le régime général, sur le mode de calcul des pensions. Elle suggère aussi un gel des pensions, évaluant à 400 M€ la sous-indexation d'un point par rapport à l'inflation. Ces prises de positions courageuses rappellent s'il en était besoin l'enjeu de cette réforme pour le redressement des finances publiques.

Monsieur Estrosi, supprimez les pré-diagnostics innovation de l'INPI

7

Monsieur le Ministre de l'Industrie,

L'INPI, l'Institut National de la Propriété Industrielle, est sous votre juridiction et mène campagne à la télévision pour offrir aux PME un « pré-diagnostic innovation » en insistant sur le fait qu'il est gratuit. Ceci est totalement irresponsable car, même si l'INPI avait la compétence, ce n'est pas à l'État d'éliminer, par la gratuité, le secteur privé qui peut parfaitement fournir cette prestation.

Il est irresponsable de faire supporter aux contribuables¹ des prestations en éliminant du choix du prestataire le coût ; car ce n'est que quand une entreprise paie le prix qu'elle peut exiger des résultats.

Il est irresponsable de laisser l'État payer avec l'argent du contribuable des frais de publicité pour faire connaître un service qui sort du périmètre que le législateur a confié à cet institut. La multiplication du « tout État » est ce qui est en train de faire sombrer toute notre économie car vous faites supporter par nos entreprises des charges pour des services dont personne ne sait mesurer l'efficacité.

Vous permettez simplement à une bureaucratie de se développer car, derrière ce service, il faudra bien des personnes pour l'assumer, même si c'est sous-traité, et soyez assuré que quand ce service sera supprimé, le personnel, lui, restera.

Dans la situation tragique où se trouvent nos finances publiques, permettez-nous de suggérer que votre premier devoir est de faire la chasse à toutes les interventions étatiques qui ne sont pas absolument indispensables.

Mais je voudrais aller plus loin et marquer que l'INPI n'est absolument pas qualifié pour ce service. Ayant déposé au cours de mon existence professionnelle autour de

500 brevets répartis sur une bonne dizaine de pays, ayant comme licenciés parmi les plus grandes firmes mondiales de ma spécialité, ayant travaillé dix ans comme responsable de la division R et D d'une grande firme d'organisation et contribué à de nombreuses innovations, ayant créé en France la branche de l'association des négociateurs de licence LES, ce n'est certainement pas l'INPI ou un organisme d'État que je recommanderais pour développer l'innovation en France.

Que l'INPI soit compétent pour faire des recherches d'antériorité ou sortir les brevets ou demandes de brevets sur un sujet donné, personne ne le discute ; mais, sorti des recherches obligatoires, la profession des ingénieurs conseils en propriété industrielle est là pour assister les entreprises et les innovateurs dans la recherche de l'état de l'art. Et la connaissance de l'état de l'art est bien insuffisante pour innover. C'est une exploration nécessaire lorsqu'on a déjà l'idée innovante, mais savoir quelles sont les avenues qui sont bouchées n'est guère la bonne démarche pour être créatif.

Je voudrais en profiter, Monsieur le Ministre, pour dénoncer une escroquerie intellectuelle qui a cours depuis très longtemps parmi les bureaucrates qui touchent de près ou de loin aux brevets, c'est de faire croire que parce qu'on aidera financièrement à déposer des brevets ou que le commerce des brevets sera détaxé, on accroîtra la propension des Français à innover. Je me souviens de l'introduction de la taxation à la plus-value au lieu de la taxation à l'impôt sur le revenu pour la vente de brevets ; ce qui, dans les années 1960, faisait un considérable écart de poids fiscal. Cette disposition est deve-

nue très utile pour transférer à une personne physique des sommes importantes avec un taux de taxation très faible : il suffisait de lui faire déposer un brevet bidon et de le lui racheter. Mais elle n'a eu à ma connaissance aucun effet sur le taux de dépôt de brevets par les Français, qui a continué de chuter par rapport aux Américains.

C'est que les Américains ont utilisé une solution beaucoup plus efficace : au lieu d'encourager le dépôt de brevets, ils ont encouragé ceux qui avaient de l'argent disponible à l'investir dans des créations d'entreprise en laissant l'État prendre en charge – en gros – la moitié du risque de perte. Et au lieu de demander à des fonctionnaires ou quasi-fonctionnaires de décider quelles innovations subventionner, ils ont laissé ces investisseurs faire le choix.

Le résultat est marquant : 53 millions d'emplois supplémentaires créés dans les 30 dernières années, alors que nous n'en créions qu'à peine 1 ; un chômage qui passe régulièrement sous la barre de 5 % alors que nous ne sommes jamais descendus en dessous de 8 % depuis 1985.

Monsieur le Ministre, ce que vous pourriez faire de plus utile pour le développement de notre économie et la ré-industrialisation de notre pays, c'est de supprimer tous les services d'État qui ne sont pas indispensables et de redonner au secteur privé le pouvoir de choisir où il doit investir et quels services il doit choisir – et payer, au lieu de payer à sa place.

Vous seriez remémoré dans l'histoire de France comme un ministre qui a compris que nous mourrions du « tout État » et qui aurait tracé la seule route qui nous conduise vers un avenir.

| Bernard ZIMMERN |

¹ Les recettes de l'INPI sont des taxes parafiscales prélevées sur les déposants.

Taxation des banques françaises et fonds de résolution européen

« Ceux qui veulent taxer les banques françaises oublient une chose : elles sont déjà surtaxées par rapport aux autres ! »

Diplômé de l'ESCP-EAP et ancien élève de l'ENS Cachan, docteur en gestion, agrégé d'économie et gestion, Olivier Babeau est professeur de stratégie à l'Université Paris-VIII. Il répond à la Fondation iFRAP sur les épineux projets de taxation des banques françaises et de fonds de résolution européen.

| Propos recueillis par Samuel-Frédéric SERVIÈRE |

■ **Fondation iFRAP** : La proposition de taxation de banques (Barnier, Merkel/Sarkozy et Brown) semble s'inscrire dans une perspective générale de taxation accrue des banques. Quelle est votre analyse de la situation ?

Olivier Babeau : Tout d'abord, il faut rappeler que les banques françaises font déjà l'objet d'une taxe spéciale sur les salaires qui n'a aucun équivalent en Europe. J'ajoute que la réforme de la taxe professionnelle va représenter pour elles un surcoût de l'ordre de 100 millions d'euros et que le fameux plan de sauvetage leur a coûté en réalité plus de 2 milliards d'euros versés en intérêts à l'État. Tous ceux qui veulent taxer les banques françaises oublient une chose : elles sont déjà surtaxées par rapport aux autres !

Ceux qui défendent la taxe avancent souvent une justification étonnante revenant plus ou moins à dire « Ils l'ont bien mérité. » Mais la volonté de « punir » ne saurait être confondue avec une justification économique ou fiscale ! Et surtout, il est assez délirant de faire des banques les boucs émissaires



Docteur en gestion, agrégé d'économie et gestion, Olivier Babeau est professeur de stratégie à l'Université Paris-VIII

de la crise. Cristalliser la vindicte populaire est sans doute très satisfaisant pour un homme politique, mais cela relève bien plus de l'émotion et de l'idéologie que du prag-

matisme et de la raison. Résister à ce type de tentation populiste, voilà ce qui distingue les politiciens des grands hommes d'État.

Ce qui me gêne dans la proposition portée aujourd'hui par Nicolas Sarkozy et Angela Merkel, c'est qu'elle se pare des oripeaux de la logique économique et qu'elle entretient l'idée trop largement répandue que les banques doivent être tenues pour responsables de la crise. Mais c'est oublier que les politiques, et notamment l'État américain, par exemple, sont coupables d'avoir fortement encouragé (voire obligé) les banques à prêter à des ménages insolvables pour leur permettre d'acquiescer leur maison, produisant ainsi la terrible crise des subprimes.

La mesure serait d'autant plus injuste que les banques françaises n'ont actuellement pas à rougir de leur contribution au redémarrage de l'économie. Elles sont même au cœur de la relance, la vraie : la relance sur la distance, sur le long terme. Sans banque ou avec des banques affaiblies, il nous serait tout simplement impossible de prêter aux entreprises qui

en ont besoin. Et cela nous coûterait autant en croissance et en emplois.

Par ailleurs, tout le monde semble avoir oublié que les banques ont, ces derniers mois, continué à accroître leur volume de prêts alors que l'économie était au plus mal. En 2009, alors que la France était en récession avec un PIB à -2,2 %, le volume des prêts aux particuliers et aux entreprises augmentait de 2,7 %, un taux de progression inégalé en Europe ! Il serait paradoxal de les « punir » alors qu'elles se sont, dans l'ensemble, particulièrement bien comportées.

■ **Fondation iFRAP : Pour vous, une taxe adossée à un fonds de résolution au niveau européen procède d'une « fausse bonne idée ». Pourquoi ?**

O. B. : Sur le principe, je ne suis pas opposé a priori à une taxe sur les banques, mais encore faut-il me convaincre de sa justification et de son utilité économique. Or, en l'espèce, on peut très sérieusement craindre que la taxe ne résolve en aucune façon le problème. À quoi est-elle censée servir ? À créer un fonds de secours permettant, en cas de nouvelle crise, de réduire le risque de défaillance d'un acteur. Bien que l'on ne sache pas exactement sur quelle assiette ce nouvel impôt s'appliquera, il est peu probable qu'une telle taxe permette d'atteindre l'objectif assigné. Si une nouvelle crise devait survenir, cela signifierait que les mesures prises par ailleurs pour maîtriser les conséquences systémiques des risques de marché ont échoué. Dans ce cas, le fonds de prévention serait très probablement totalement insuffisant pour enrayer la crise de confiance qui naîtrait dans une telle circonstance.

La nécessité d'une régulation plus cohérente des marchés financiers et d'une refonte des règles prudentielles est, en revanche, une vraie priorité. C'est un constat partagé par tous, à commencer par les banques elles-mêmes qui ont été

« Sur le principe, je ne suis pas opposé a priori à une taxe sur les banques, mais encore faut-il me convaincre de sa justification et de son utilité économique. Or, en l'espèce, on peut très sérieusement craindre que la taxe ne résolve en aucune façon le problème. »

parmi les premières à s'engager pour réformer les bonus des opérateurs de marché, par exemple. Là encore, attention à ne pas prétendre tout réglementer a priori. Il serait suicidaire de tuer, à la faveur de la crise, la confiance dans les acteurs du marché et de vouloir tout étatiser.

J'ajoute que la taxation des banques fait penser au syndrome de la ligne Maginot : nous préparons les réponses à la guerre d'hier, sans comprendre que les guerres de demain seront de natures différentes et appelleront par conséquent des réponses différentes. À l'heure actuelle, l'exemple de la Grèce suggère plutôt que les crises à venir seront d'abord et avant tout des crises d'État. Or le fonds créé par la taxe sur les banques ne sera absolument pas à la mesure du problème gigantesque du risque souverain.

■ **Fondation iFRAP : Y a-t-il, selon vous, dans le cadre du projet de loi de régulation bancaire et financière, des fragilités futures à craindre pour les banques françaises ?**

O. B. : Absolument. Les banques exercent leur activité dans des conditions comparables à celles de n'importe quelle entreprise. Soumises à une concurrence mondialisée de plus en plus présente, elles doivent faire preuve de compétitivité pour survivre et se développer. En appliquant une taxe dont on sait d'ores et déjà qu'elle ne sera pas mondiale (puisque certains pays ont clairement annoncé qu'ils ne l'appliqueraient pas), on créerait un handicap compétitif désastreux

dont nos banques pâtiront. Tirer sur les banques serait économiquement inepte. Tirer uniquement sur les nôtres serait, pour le coup, stratégiquement totalement idiot.

■ **Fondation iFRAP : Vous craignez des « effets pervers » susceptibles de rendre moins attractive la place européenne... Craignez-vous aussi pour le financement des entreprises ?**

O. B. : Bien entendu ! Les banques sont des rouages absolument essentiels de notre économie. Elles sont, ne l'oublions pas, les intermédiaires entre les apporteurs de capitaux et ceux qui en consomment (les entreprises principalement). Leur activité n'est donc pas sans effet sur la qualité du lien existant entre les deux. Tout prélèvement sur l'activité des banques serait probablement répercuté sous diverses formes auprès des entreprises (resserrement des conditions crédit ou hausses des taux). Cela rendrait l'investissement plus difficile et aurait un impact négatif sur la croissance au moment où nous en avons plus besoin que jamais.

J'ajoute qu'alors que les plans de rigueur se multiplient en Europe, la taxe sur les banques pourrait accentuer une terrible spirale : en réduisant l'activité, la taxe accentuerait l'assèchement de recettes fiscales très dépendantes de la croissance économique, et obligerait à plus de rigueur encore ! Décidément, cette taxe est une bien mauvaise invention, qu'il faut renvoyer vite fait aux oubliettes des délires qui naissent parfois à Bruxelles...

Retraites : les revenus du capital vont payer plus que les salaires

Ne pas confondre le « pourcentage » et le « point »

Dix hausses d'impôts pesant sur les hauts revenus (410 millions attendus), sur les revenus du capital (1,090 milliard) et sur les ménages (1,5 milliard), sans compter 2,2 milliards payés par les entreprises... : en tout, 3,7 milliards d'euros dès 2011 selon le ministère du Travail. Comparé aux dizaines de milliards de déficits des différents régimes de retraites, cela fait peu, et cette comparaison alimente les critiques venant de la gauche sur le caractère prétendument injuste des contributions. Critiques qui procèdent d'une parfaite mauvaise foi car, en réalité, les revenus du capital vont payer plus en valeur relative que les salaires pour financer la retraite.

Tout d'abord, par principe, le financement des retraites n'a pas à provenir des revenus autres que ceux du travail. Ce financement est contributif et donc, ce sont les revenus du travail qui doivent l'assurer. Les autres revenus ont assez à faire avec le financement des dépenses de l'État. On ne prête pas assez attention, pour le dénoncer, au glissement intellectuel qui consiste à partir du principe que les revenus du capital en particulier devraient participer au financement des retraites.

Ensuite, les revenus du capital vont participer, en pourcentage de l'assiette, davantage que les revenus du travail ! C'est que revenus du travail et revenus du capital se situent sur des échelles totalement différentes : la masse salaria-

le française se monte à 1 000 Mds d'€ tandis que les revenus du capital ne dépassent pas 130 Mds.

D'autre part, le raisonnement par « point » est trompeur. Lorsqu'on dit que quatre impôts sont augmentés d'un point, soit un pour cent, ce point n'a de signification que par rapport à l'imposition existante. Voici ce qu'il en est :

- prélèvements sur les plus-values de cessions mobilières : passant de 18 à 19 %, la hausse est de 5,5 % ;

- prélèvement forfaitaire libératoire sur les dividendes et intérêts¹ : passant de 18 à 19 %, la hausse est de 5,5 % ;

- plus-values de cessions immobilières : passant de 16 à 17 %, hausse de 6,2 % ;

- taux marginal de l'impôt sur le revenu : passant de 40 à 41 %, hausse de 2,5 % ;

- suppression du crédit d'impôt sur les dividendes : 645 millions ;

- imposition des plus-values de cession de valeurs mobilières dès le premier euro : 180 millions.

Pour autant que cette comparaison ait un sens, mais elle est faite par syndicats et partis de gauche, une augmentation de deux ans de l'âge légal de départ à la retraite revient à demander aux salariés de travailler en moyenne environ 4,7 % plus longtemps.

Ce ne sont pas les « riches » qui sont atteints dans les exemples que nous avons cités. Ce sont les revenus du capital, pourtant facteur important de ressources pour beaucoup de retraités, qui sont devenus la vache à lait. Certains trouveraient apparemment normal de traire cette vache complètement.

| Bertrand NOUËL |

¹ Dans ces deux cas, les revenus sont aussi imposés à la CSG/CRDS au taux de 12,1 %, dont 1,1 % au titre du RSA, donc maintenant 31,1 % au total. Il y a trois ans, l'imposition globale était de 16+11 = 27 %, soit une hausse d'environ 15 %.

Qui va bénéficier des nouvelles ressources ?

Les différentes mesures présentées la semaine dernière par le ministre Eric Woerth ont vocation à redresser la situation du régime général et du régime de retraites des fonctionnaires et autres régimes spéciaux. Il est remarquable que les complémentaires Arrco/Agirc ne soient jamais mentionnées. Les nouveaux prélèvements semblent uniquement réservés au renflouement de la Cnav et des retraites des régimes spéciaux par le biais du budget de l'État et des collectivités locales. Pour le moment, l'Arrco et l'Agirc baissent le rendement des points

acquis en fonction de la situation du marché du travail et de l'espérance de vie. Ce système par points a montré qu'il était plus responsable qu'un système à prestations définies comme la Cnav ou le régime de la fonction publique qui garantit le montant des pensions par le budget de l'État ou le déficit. Si l'attitude des partenaires sociaux qui gèrent l'Arrco/Agirc est méritoire, ce n'est pas une raison pour les oublier mais plutôt pour les imiter en remplaçant tous les autres régimes par un système par points.

RECONSTRUIRE NOTRE ÉCONOMIE

COMMENT MULTIPLIER LES ENTREPRISES DE CROISSANCE

Le 1^{er} juin 2010, la Fondation iFRAP a organisé, en partenariat avec la Fondation Concorde et l'association CroissancePlus, un colloque à Bercy placé sous le haut patronage de M^{me} Christine Lagarde, ministre de l'Économie. Objectif du colloque : dégager des propositions pour « Reconstruire notre économie ». Ce dossier propose une sélection d'interventions d'experts, économistes, chefs d'entreprises et parlementaires qui ont apporté leur analyse sur les questions de déficit d'emplois marchands en France, de nécessité de créer des entreprises de croissance pour redresser notre économie, du besoin de capitaux de ces entreprises et des mesures fiscales à prendre pour orienter l'épargne vers le financement en amorçage.

Parce que nous croyons que toutes les politiques qui conditionnent notre avenir, celles de l'emploi, la réduction du déficit, le financement des retraites, les politiques de santé, sont conditionnées par la mise en œuvre d'une accélération massive des créations d'entreprises de croissance et par leur financement, la Fondation iFRAP apporte sa contribution à cet impérieux débat.

- **Reconstruire notre économie : rendre efficaces les niches fiscales pour la création d'entreprises,**
par Bernard Zimmern, président de la Fondation iFRAP
- **Le déficit d'emplois marchands en France,** par Nicolas Bouzou, économiste, président-directeur général d'Asterès
- **Création d'emplois marchands dans des pays comparables,** par Nadia Bensaci, économiste, Fondation iFRAP
- **Ne laissons pas s'évaporer les opportunités de croissance,** par Frédéric Bedin,
président de CroissancePlus, directeur général de Public Système
- **Deux start-up en France et en Grande-Bretagne, témoignage du Dr Jean-Paul Djian,**
président de l'ESCD France et fondateur de Zedental.com
- **L'amorçage pour les start-up technologiques en France, témoignage de Jean-Louis Bougrenet de la Tocnaye,**
chef du département d'optique de Télécom Bretagne et fondateur de la société Eyes Triple Shut
- **Bonnes niches, mauvaises niches,** par Jean-Hervé Lorenzi, président du Cercle des économistes, président du Conseil
de surveillance de la société Edmond de Rothschild
- **Entretien croisé : Philippe Adnot, sénateur de l'Aube, et Nicolas Forissier, député de l'Indre**

Reconstruire notre économie : rendre efficaces les niches fiscales pour la création d'entreprises

Par Bernard Zimmern, président de la Fondation iFRAP

Pourquoi avoir titré ce colloque « Reconstruire notre économie » alors que le sous-titre semble beaucoup moins ambitieux : « comment multiplier les entreprises de croissance et combler l'*equity gap* » ?

Parce que nous croyons, à l'iFRAP, que toutes les politiques qui conditionnent notre avenir, celles de l'emploi, la réduction du déficit et le maintien de la notation financière de la France, le financement des retraites, les politiques de santé, toutes sont conditionnées par la mise en œuvre d'une accélération massive des créations d'entreprises de croissance et par leur financement.

Car notre économie est détruite : comment croire qu'elle soit capable de supporter toutes ces charges lorsque nous constatons que nous avons 20 à



25 % d'emplois marchands en moins ? Comment croire qu'avec un tel handicap, nous puissions encore continuer de financer nos budgets et nos programmes sociaux ?

Comment croire que nous pourrions redresser la chute de nos exportations et le déficit de la balance des comptes alors que ce retard en emplois marchands entraîne des capacités d'auto-financement, donc de développement, de l'ensemble des entreprises françaises deux fois moindres que pour les anglaises ou les allemandes ?

Que nous créons 3 fois moins d'entreprises de croissance qu'eux ?

C'est tout l'objet de la première partie de ce colloque : « Le mur de l'emploi marchand ». Avec trop peu de Français au travail pour supporter les charges collectives, ceux qui restent sont écrasés et sont éliminés ou se retirent, d'où une spirale vicieuse



Le déficit d'emplois marchands en France

Par Nicolas Bouzou, économiste, président-directeur général d'Asterès

On a beaucoup dit en France que le marché du travail était protecteur et que cela pourrait finalement nous protéger en période de récession. En économie, on ne peut pas faire d'expérience de laboratoire. C'est une discipline très différente de la physique. Il arrive néanmoins que des circonstances vous permettent de comparer des situations économiques à peu près similaires et de pouvoir évaluer leurs impacts. C'est typiquement ce qui s'est passé en 2009 avec la récession.

Nous avons connu une crise mondiale et nous avons pu voir la façon dont se comportaient les différents marchés du travail dans le monde. Le marché du travail français a extrêmement mal réagi, quasiment à l'anglo-saxonne. Tout ce qui avait été dit sur le fait qu'il n'y avait pas de flexibilité, que l'emploi était relativement inerte en France, que l'on n'avait pas de fortes créations d'emplois pendant les périodes d'expansion et que l'on aurait peu de destruction d'emplois pendant les périodes de récession, était des « âneries ».

En effet, on a peut-être eu un peu moins de destruction d'emplois en France en 2009 par rapport

à d'autres pays, mais la récession a aussi été plus faible. En revanche, si vous prenez l'élasticité de l'emploi à la croissance, c'est-à-dire la sensibilité de la façon dont l'emploi marchand réagit à la croissance ou la décroissance, vous voyez que le marché du travail a été très fortement impacté l'année dernière. Cela veut dire que la flexibilité est rentrée et est un besoin. Vous ne pouvez pas supprimer les besoins. Même si vous mettez en œuvre toute une armada de réglementations, vous ne pouvez que gêner la flexibilité, mais vous ne la supprimez pas. Cette flexibilité est rentrée sous les formes que tout le monde connaît (intérim, CDD...). 75 % des embauches se font en CDD aujourd'hui en France. En matière de politique publique, c'est un débat qui mérite d'être soulevé.

Le résultat de tout cela est que lorsque vous regardez ce qui différencie le marché du travail français des autres marchés du travail, en se limitant à l'OCDE, la première chose qui le singularise est le taux de chômage très élevé. Il n'est pas seulement plus faible dans les pays anglo-saxons. Même en Allemagne, il est beaucoup plus faible. D'une certaine façon, le

descendante. Si nous n'en prenons pas conscience, aucune politique ne peut réussir et les gouvernements, que ce soit celui de Nicolas Sarkozy ou de Martine Aubry, vont droit dans le mur ; en fait, ils y sont déjà mais l'ignorent ou veulent l'ignorer.

Pourtant la solution est simple : elle est appliquée depuis 51 ans aux États-Unis et depuis 20 ans en Grande-Bretagne : donner à l'innovation, ce mot qui est l'incantation de tous nos gouvernants, les moyens de se réaliser ; et cette réalisation ne peut se faire qu'à travers des entreprises. C'est très simple, à condition de comprendre qu'il faut attirer l'épargne de ceux qui en ont les moyens – et nous en avons assez en France – vers les créations d'entreprises et non vers les DOM-TOM, le cinéma, la pierre ou les tableaux de maître.

Il faut qu'un porteur de projet puisse lever 500 000 à 800 000 euros sans avoir à courir trouver 20 actionnaires, seulement 2 ou 3 au maximum, en sachant que les fonds collectifs n'interviennent pas à ce niveau d'investissement trop faible mais seulement pour l'essentiel au-dessus de 2 millions.

Or, toute la fiscalité TEPA, Madelin est tournée vers des petits investissements, moins de 100 000 euros qui ne peuvent que conduire à des fonds, pas à des investisseurs qui soient des gros *Business Angels*, des

super-anges¹ qui eux sont la source de financement dans les pays anglo-saxons.

Des créateurs d'entreprise dans des domaines de pointe (*e-learning*, lunettes 3D) ont accepté de témoigner qu'il était impossible en France de trouver ces 500 000 à 800 000 euros alors que leurs homologues étrangers les ont trouvés facilement et ont développé leurs entreprises beaucoup plus vite.

Deux parlementaires, le député Nicolas Forissier et le sénateur Philippe Adnot, à qui l'on doit déjà plusieurs succès législatifs dans le financement de l'innovation, sont venus présenter une proposition de loi commune qui permettrait, si elle est acceptée par le gouvernement, de créer des super-anges, en portant le plafond de déduction à 400 000 euros pour un ménage. Le coût financier de la mesure est compensé par des économies obtenues en rendant les fonds plus efficaces.

Si nous voulons reconstruire notre économie, il faut orienter les investissements de ceux qui ont les revenus vers le financement des créations d'entreprise et que, demain, ceux qui ont des idées nouvelles de produits ou de services puissent facilement lever 500 000 ou 1 million d'euros en trouvant moins de 3 investisseurs personnes physiques comme c'est le cas à l'étranger.

¹ Ceux qui mettent plus de 100 000 euros dans une création d'entreprise.

marché du travail allemand s'est flexibilisé à partir de 2002-2003. Dans l'« Agenda 2010 » allemand, y compris pendant la crise, des mesures de flexibilité ont été prises et ont véritablement permis de limiter la dégradation de l'emploi.

Ce taux de chômage plus élevé s'explique assez peu par un différentiel de croissance économique. Si vous comparez la France et l'Allemagne, les conditions de croissance économique sur le long terme sont à peu près les mêmes. Notre croissance potentielle n'est pas très différente. La démographie de la France est un peu meilleure que celle de l'Allemagne. En revanche, les gains de productivité sont un peu plus faibles.

En réalité, ce qui distingue le marché du travail français, c'est la faible capacité à créer des emplois pour un niveau de croissance donné. Les créations d'emplois dépendent de la croissance économique, et l'élasticité de l'emploi à la croissance, c'est-à-dire la capacité de cette croissance économique à créer des emplois.

On distingue là deux choses : l'évolution de l'emploi et le niveau de l'emploi. Si vous comparez le nombre d'emplois marchands par rapport à l'Allemagne et au Royaume-Uni, en convertissant par la population, vous constatez une différence de l'ordre de 4 à 5 millions d'emplois en France. C'est le point absolument central.

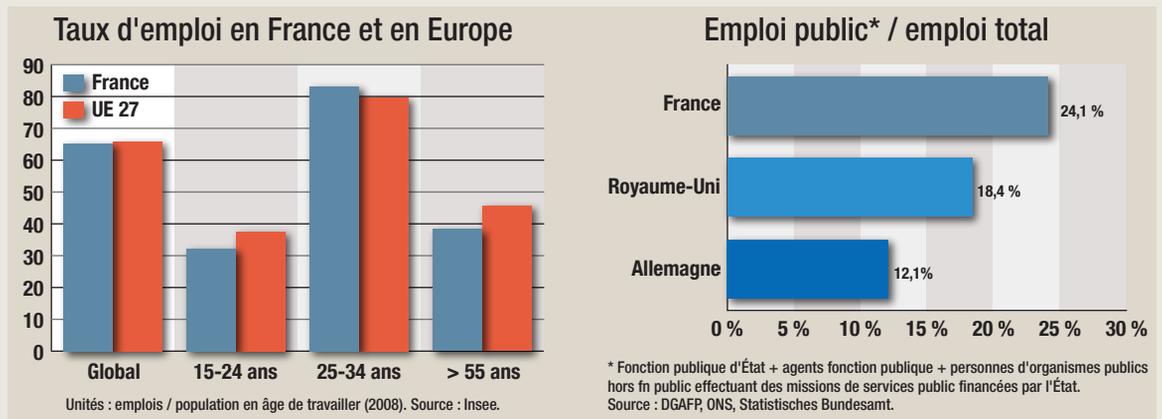
Les questions de politique économique ne sont pas monofactorielles. Prenez par exemple les finan-

ces publiques qui nous occupent beaucoup en ce moment. Sur les finances publiques, plusieurs facteurs se combinent : la croissance structurelle qui est trop faible, des dépenses publiques élevées, des prélèvements obligatoires élevés et assez peu efficaces, et la question de l'emploi.

La question de l'emploi est centrale en matière de finances publiques, car un emploi supplémentaire génère des recettes sociales en plus et des dépenses publiques en moins. Ce point est souvent omis : moins vous avez d'emplois, plus vous avez de personnes à subventionner. À partir du moment où vous avez moins d'emplois marchands, vous avez un besoin de mesures artificielles de soutien plus important.

Il faut bien garder en tête que la faiblesse du taux d'emploi se concentre sur les deux extrêmes de la population : les jeunes et les seniors. Le taux d'emploi est plus faible chez les jeunes, essentiellement pour deux raisons : d'une part, le coût du travail relatif à la productivité est trop élevé ; et d'autre part, un niveau de formation absolument calamiteux.

Le taux d'emploi des seniors est très faible en France. Dans les seniors, il faut distinguer les 55-60 ans et les plus de 60 ans. Nous ne sommes pas très bons sur les 55-60 ans et nous sommes très mauvais sur les plus de 60 ans. Il y a des difficultés à faire comprendre que l'augmentation de l'espérance de vie devrait déboucher sur un âge effectif de départ en



retraite un peu plus tardif. C'est bien parce qu'on part en retraite extrêmement tôt que les sociétés n'ont aucune incitation à recruter, et encore moins à former, quelqu'un qui a 55 ans. Il faut renverser le raisonnement, et notamment celui des partenaires sociaux, qui se trompent intellectuellement sur cette question. Ce n'est pas parce qu'on a un taux d'emploi faible qu'il ne faut pas faire la réforme des retraites. En réalité, c'est exactement l'inverse. La part de l'emploi dans l'emploi total est très importante en France. La raison est simple. Ce n'est pas parce que la France est mieux administrée que les autres pays, mais l'État français au sens large a joué le rôle d'employeur en dernier ressort. Des agents de la fonction publique ont des métiers qui, en réalité, ne devraient pas exister, parce que cela crée une coupure entre l'administration, le reste de l'opinion publique et le secteur privé et parce que cela coûte très cher. J'insiste sur le fait que cela a un impact négatif sur l'emploi privé. Pierre Cahuc, économiste, a montré que lorsque vous créez un emploi public, vous détruisez un peu plus d'un emploi privé. Sur ce point, la vulgate keynésienne est fautive. Lorsqu'on nous dit « En période de basses eaux conjoncturelles, il faut

créer des emplois publics pour compenser ce qui est pris dans le secteur privé », c'est faux. Les chiffres le montrent. Quand vous créez un emploi public, vous créez un transfert de fonds privés vers les fonds publics ; mais comme vous créez un emploi qui, souvent, ne correspond pas véritablement à un besoin, vous détruisez de la richesse. Le solde net d'emplois s'en trouve diminué. Vous avez des effets d'éviction en matière de marché du travail, une éviction de l'emploi public au détriment de l'emploi privé. Cela ne veut pas dire qu'il faut diminuer à la hache l'emploi public. Je vais lier ceci à l'actualité. On peut faire de la rigueur – vous pouvez appeler ça discipline ou austérité, j'appelle cela de l'assainissement – sans pénaliser la croissance. Si vous faites de l'externalisation et si cela débouche sur une diminution de l'emploi public, c'est bon pour la croissance. Vous allez dynamiser le sujet que vous traitez aujourd'hui qui est l'emploi privé. Il n'y a pas forcément un hiatus entre la réforme de l'État et la diminution de la sphère d'action de l'État, et la dynamisation du secteur privé. Si c'est bien fait et bien pensé, au contraire, vous pouvez même avoir un lien vertueux entre ces types d'action.



Création d'emplois marchands dans des pays comparables

Par Nadia Bensaci, économiste, Fondation iFRAP

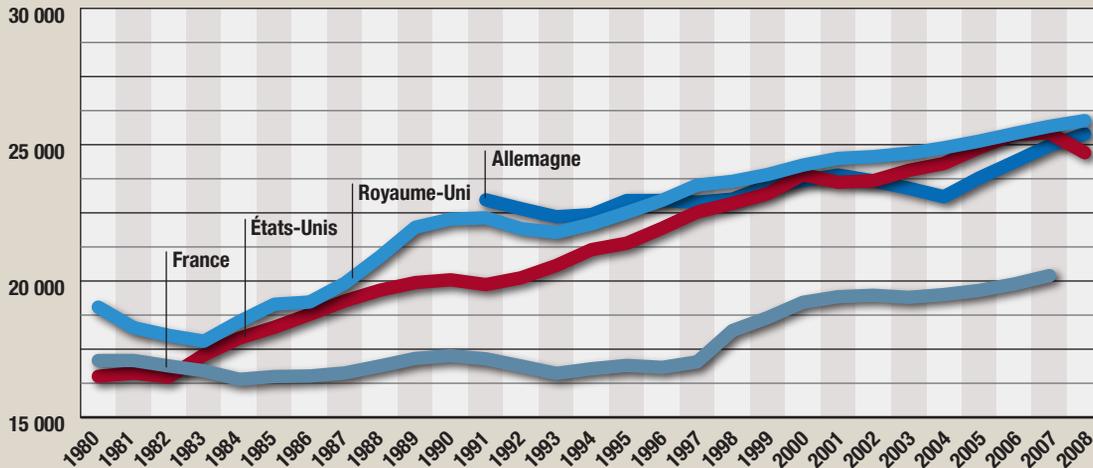
Dans un contexte de chômage endémique et massif, la question de la création d'emplois marchands (hors administration publique, santé, éducation, action sociale...) en France est primordiale. En examinant l'évolution de l'emploi marchand en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Allemagne depuis 1980 (sauf pour l'Allemagne où en raison de la réunification, les premières données disponibles datent de 1991), nous pouvons faire deux constats : le premier, c'est le déficit d'emplois marchands

de plus de 5 millions au détriment de la France ; le second, c'est que l'évolution temporelle montre que ce déficit, mineur au départ, n'a cessé de se creuser au fil du temps. Alors que l'on enregistrait des niveaux d'emplois marchands, à population égale, compris entre 17 et 19 millions pour les différents pays au début des années 1980, aujourd'hui, les États-Unis, l'Allemagne et le Royaume-Uni frôlent ou dépassent les 25 millions, tandis que la France peine à atteindre les 20 millions d'emplois marchands.

Si le manque de créations d'entreprises avec salariés en France ne favorise pas la création d'emplois dans le secteur concurrentiel, l'absence de réformes audacieuses la freine également. D'ailleurs, on constate

une progression plus rapide de l'emploi marchand en Allemagne à partir de 2004, largement attribuable aux réformes du marché du travail lancées par le gouvernement Schröder en 2003.

Évolution emploi marchand à population égale



Sources : estimations à partir des données de l'emploi total et de l'emploi public fournies par les instituts statistiques nationaux.



Ne laissons pas s'évaporer les opportunités de croissance

Par Frédéric Bedin, président de CroissancePlus, directeur général de Public Système

L'un des grands problèmes qu'ont les entreprises, c'est la fiscalité. Les impôts qui pèsent sur les entreprises sont l'IS et la taxe professionnelle qui n'est pas supprimée et change juste de nom. J'ai calculé pour mon entreprise que cette taxe sera de + 10 %. Elle est plafonnée, mais va augmenter pendant 5 ans. Je vais donc payer beaucoup plus qu'avant. En contrepartie, l'IS ne diminue pas. De nombreuses entreprises sont concernées, notamment celles qui créent beaucoup d'emplois. Il n'est pas certain que ce soit vraiment un progrès pour les entreprises. Si vous prenez également toutes les taxes directes pesant sur les entreprises, vous arrivez très vite à 40-50 % de vos résultats.

Nous sommes pour la création d'un plafond fiscal pour les entreprises à la moyenne européenne afin que l'on ne paie pas plus d'impôts directs en France qu'en Allemagne, en Angleterre, en Italie ou en Espagne. Lorsqu'on disait cela au gouvernement, il y a 2 ans, il disait « Les autres pays vont remonter leurs impôts pour nous rejoindre », ce qui nous laissait pantois. Avec la crise, cela arrivera peut-être. Je ne reviendrais pas sur la suppression concomitante de l'ISF et peut-être du bouclier fiscal pour que ce soit socialement acceptable. D'une manière ou

d'une autre, tout le monde sait qu'il faut le faire. Qui osera ?

Je voudrais appeler de mes vœux un changement bien plus majeur, qui pourrait arriver, à savoir la somme de deux constats : pas assez d'emplois marchands et trop de taxation des entreprises. Les Allemands pensent à mettre en place une TVA à 25 %. J'appelle de mes vœux une normalisation européenne pour que, enfin, ce ne soit plus les entreprises qui paient pour tout le monde et que ce soit tout le monde qui paie pour tout le monde.

J'appelle de mes vœux également un transfert important des charges sociales et d'impôts sur la TVA, de la CSG ou ce type d'impôt là, afin de réduire les prélèvements sur les entreprises et surtout pour augmenter les salaires de nos collaborateurs. En France, les salaires sont trop bas et on ne le dit pas assez. Ils sont trop bas parce que les syndicats défendent le *statu quo* sur les salaires différés. Qui a envie de différer son salaire ? Personne. Les salariés ont envie d'avoir de l'argent tout de suite et de pouvoir en disposer. Les syndicats disent qu'il faut protéger les salariés contre une dépense trop rapide de leur argent qui les empêcherait d'épargner et d'investir dans leur retraite ou dans leur protection sociale.

Les Français ne sont pas des enfants qu'il faut protéger contre eux-mêmes. De plus, il resterait une couche de solidarité pour avoir un parachute en cas de grand problème.

À compétences égales et à coût du travail égal, les employés que j'ai en France gagnent moins d'argent que ceux que j'ai en Angleterre ou ailleurs. Ce n'est pas normal, car ce ne sont plus les entreprises qui se délocalisent, mais ce sont les personnes. Aujourd'hui, les talents s'en vont. Il y a d'ailleurs une statistique intéressante sur les salariés transfrontaliers. Le taux de transfert de la France vers le pays frontalier est de 90 %, et donc de 10 % du pays frontalier vers la France. Personne ne se demande pourquoi. Ce sont pourtant des personnes qui travaillent dans les mêmes entreprises.

Le dernier changement majeur qui pourrait venir via la crise, ce sont les retraites. Pour l'instant, le combat est sur « On va travailler plus longtemps, l'âge de la retraite va être repoussé. » Je pense qu'il viendra forcément une couche de retraite par capitalisation pour tous les salariés, et pas seulement les fonctionnaires. Ceux qui disent que la retraite doit uniquement être de la solidarité entre ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas sont également ceux qui investissent le plus en capitalisation. Il va y avoir désormais de la capitalisation. Et nous devons tous être très vigilants sur cette capitalisation, car elle devra être fléchée vers les entreprises et pas vers le financement de la dette publique.

Je suis membre du Comité d'orientation stratégique du FSI. Quand le FSI a été créé, une gouvernance originale a été inventée, composée d'un Conseil d'administration présidé par Augustin de Romanet puisque la Caisse des dépôts possède 51 % du FSI, et, au-dessus, le Comité d'orientation stratégique regroupe la Caisse, l'État, des syndicats, des représentants de la société civile (entrepreneurs de petites, moyennes et très grandes entreprises) et le Medef. Ce comité n'intervient pas sur le choix d'une entreprise en particulier et ne connaît même pas les entreprises qui sont étudiées une par une. En revanche, nous nous faisons expliquer les grands axes, c'est-à-dire vers où il est judicieux d'investir.

Le FSI devrait être en charge des 400 millions du fonds d'amorçage issu du grand emprunt. Je pense que le rôle du Comité d'orientation stratégique, mon rôle et le rôle d'organismes comme l'iFRAP, est d'être vigilant sur le remplissage de cette immense outre d'argent d'où partent des tuyaux censés aller vers les entreprises. Il faudra vérifier que les tuyaux ne sont pas bouchés. Il existe un certain nombre de choses aujourd'hui sur le même modèle, avec des fonds, des fonds de fonds qui donnent à des fonds, etc. Les responsables de chacun de ces fonds ont intérêt à ne surtout pas investir, car ils sont rémunérés sur leur encours de gestion, et dans une période très risquée comme en ce moment, investir

c'est risquer de faire baisser ses encours plus que de les faire monter à très court terme. De ce fait, l'argent n'est pas vraiment redistribué.

Un exemple formidable est le cas israélien. Il y a une quinzaine d'années, ils ont décidé de développer le « capital-risque » à travers les *Business Angels* et de faire un fonds de dotation de l'État pour aider à l'amorçage. Plutôt que de mettre des gestionnaires de fonds à la tête des fonds, ils ont décidé d'abonder systématiquement les projets financés par des gens qu'ils auront préalablement labellisés. Ils ont créé un système qui s'appelait le *Chief Scientist* (sorte de commission publique) qui labellisait des projets ou des personnes, en disant « Lui, lorsqu'il investit, c'est en général à juste titre et il a un *track record* d'investissement pertinent. » Les projets labellisés sont souvent issus de la recherche publique israélienne. Si un particulier investit sur ce projet, le *Chief Scientist* remet automatiquement de l'argent. Il y a plein de systèmes à inventer. Dans le cadre des états généraux de l'industrie et du groupe de travail « Innovation et entrepreneuriat » que je conduisais, tout le monde était d'accord sur le fait que ce serait une vraie bonne idée, parce que ça accélérerait le débouchage de tous les tuyaux et les risques seraient partagés entre les fonds publics et les fonds privés.

Pour être optimiste, d'abord il faut dire qu'il y a quand même de l'innovation non technologique en France. Un superbe exemple m'a été donné, à savoir le Vélip'. Des idées comme ça, nous pouvons en avoir en France. Il n'y a pas que Google et Microsoft qui peuvent être cités comme de grandes entreprises. En France, on a su créer de belles entreprises. Malheureusement, la plupart de ces entreprises ont plus de 50 ans.

Lorsque vous êtes aujourd'hui à Polytechnique, à l'Ena, HEC ou dans une grande université en train de faire un Master II très brillant, votre projet est d'entrer dans l'une de ces grandes sociétés. J'aimerais qu'à un moment on leur dise : « Si vous êtes très bons, vous êtes dans les meilleures écoles, vous êtes obligés d'essayer de créer une société. Si vous ne réussissez pas, ce n'est pas grave. Vous pourrez toujours aller travailler chez L'Oréal ou Danone, ils vous prendront ; ou même dans l'administration, parce que vous êtes très bon. Mais vous êtes obligé d'essayer. » Il faut les y inciter. Combien de Polytechniciens créent des sociétés ? Très peu. Ils pourraient inventer des choses plus souvent. C'est le premier point.

Le deuxième, c'est comment lever l'argent. Pour relativiser, dans tous les pays du monde, il est difficile de trouver 1 million. D'ailleurs, si c'était facile, ça se saurait. Un entrepreneur qui n'est pas capable de convaincre 10 personnes de lui donner 100 000, ce sera encore plus dur lorsqu'il va aller trouver des centaines de clients. Ce petit parcours du combattant peut être bien. Évidemment, il faut avoir les gens qui ont envie de faire ce parcours du

combattant, et on revient à mon premier point. Nous sommes le pays où il est le plus facile de créer une entreprise. Ce qui est difficile, c'est de la faire grandir. La faire grandir devient très dur, car il faut trouver des clients, des collaborateurs, les garder, et il faut financer la croissance. Je suis d'accord que le financement de la croissance, ce n'est plus les *Business Angels*. C'est soit le *cash-flow* généré par l'entreprise, et on a vu qu'en France avec les charges et les impôts, il est plus faible qu'ailleurs. L'autofinancement bute très vite et cela crée un plafond de verre pour pas mal d'entreprises qui n'ouvrent pas leur capital.

Dernier point qui me choque par rapport à l'ISF TEPA : c'est qu'il faille payer l'ISF pour en bénéficier. Si vous êtes un commercial ou un trader qui a un gros bonus et que vous ne payez pas encore l'ISF parce que ce sont vos premiers bonus, vous ne pouvez pas en investir dans la société d'un de vos amis parce que l'avantage Madelin est trop petit. J'espère que quelque chose sera fait, car c'est très important. C'est ce qui fait que les Anglais, à travers l'*Enterprise Investment Scheme*, arrivent à flécher les bonus des employés de la City vers les sociétés de leurs amis qui travaillent dans d'autres secteurs. Ces bonus ne sont pas que pervers.



Deux start-up en France et en Grande-Bretagne

Témoignage du Dr Jean-Paul Djian, président de l'ESCD France et fondateur de Zedental.com

Zedental.com est une société scientifique dont le but est d'assurer la formation continue des chirurgiens dentistes spécifiquement par Internet. C'est ce qu'on appelle du *e-learning*. Ce projet a été lancé sur la base d'un constat : d'une part, le décollage au Royaume-Uni et aux États-Unis de cette nouvelle façon d'apprendre en ligne, avec des perspectives d'un marché devant rapidement passer de 1 à 15 Mds de dollars ; et par ailleurs, dans le monde occidental de façon générale et particulièrement aux États-Unis, le développement dans les professions de santé, d'une obligation législative de formation continue pour le corps médical et chez les chirurgiens dentistes en particulier

C'est en 2001 que le projet s'est formalisé pour anticiper trois tendances importantes :

- d'abord, une rupture législative à venir par l'obligation de formation ;
- ensuite, une accélération des connaissances dans le domaine dentaire ;
- enfin, la généralisation d'Internet permettant de faire du *e-learning* un support à part entière de la formation et de passer ainsi d'un marché de niche à un marché de masse.

Dès 2001, Zedental.com commence à bâtir des contenus numériques sur une plate-forme Internet avec pour message « On se déplace pour l'essentiel », c'est-à-dire non pas pour des cours d'amphi à lire mais pour des vrais contenus multimédias qui constituent une nouveauté. Le *e-learning* permet ainsi de découvrir de nouvelles techniques, de développer sa formation tout en ayant l'avantage de pouvoir être revue autant de fois que nécessaire.

Ces contenus s'appuient sur des spécialités en vogue : l'implantologie, la dentisterie esthétique avec les nouvelles techniques d'empreintes, l'endodontie avec des vidéos sur l'obturation des canaux, sur des

interventions en chirurgie, etc. Ces contenus sont un très bon support, toujours de très haute qualité car effectué par des spécialistes, des professeurs d'université. Aujourd'hui, Zedental rassemble 170 auteurs et plusieurs centaines d'heures de contenus.

Malgré cela, la possibilité de profiter de la rupture législative a tardé à venir puisqu'elle est intervenue en 2006 par décret, et que l'accréditation du CNCFO chargé d'homologuer les sociétés scientifiques de formation ne s'est concrétisée pour Zedental qu'en 2007, alors que le concurrent anglais, Smile On, a pu dès l'an 2000 lancer son activité dans un contexte législatif favorable d'obligation, voté au Royaume-Uni en 2000. Pour enrichir son contenu, et combler ce retard imputable aux structures administratives françaises, la société Smile On nous a même demandé dès 2006 à titre exclusif d'adapter leurs contenus en français pour le monde francophone, reconnaissant ainsi la valeur du travail de Zedental.com.

Malgré ces difficultés, la société Zedental.com a anticipé l'accréditation et commencé à travailler ses contenus. Mais dès l'obtention de l'accréditation, les besoins en capitaux ont été beaucoup plus importants. Jusque-là, la société s'était développée avec ma mise de fonds faite à titre personnel d'environ 200 K€, mais les besoins ont vite grimpé à 600 K€ à 1 M€, qu'il n'a pas été possible de rassembler, malgré de nombreux contacts auprès de *Business Angels*, *Family Office* et capitaux-risqueurs.

En parallèle, le développement de la société Smile On a été beaucoup plus important : entre 2000 et 2004, la société a réuni, grâce à 3 levées de fonds auprès de capitaux-risqueurs, 1 M€. Elle a ensuite développé les contenus entre 2004 et 2008, parallèlement à une nouvelle levée de fonds en 2008 de 1 M€.

Aujourd'hui, Smile-on, c'est 6 M€ de chiffre d'affaires contre 200 K€ en 2001 pour un investissement total de 2 M€. Quant à nous, notre chiffre d'affaires a faiblement progressé et se situera autour de 400 K€ en 2010, ne nous permettant pas de développer de nouveaux contenus. Pourtant, le potentiel de développement est bien là : en Espagne, en Allemagne, en Italie, ce modèle et les contenus n'existent pas et le marché devrait rapidement se développer. Mais pour cela, il nous faudrait réunir des capitaux pour dupliquer les sites, recruter des traducteurs, négocier des

contrats avec de nouveaux auteurs, ce qui implique de prendre des avocats, des auteurs locaux, etc. Au lieu de cela, notre croissance reste limitée et pourtant l'équipe dirigeante est bénévole. Et nous ne pouvons que constater le développement impressionnant de notre concurrent anglais qui emploie désormais 25 personnes à Londres, alors que nous ne sommes pour l'instant que 4 personnes. Tout cela faute d'avoir pu mobiliser des capitaux rapidement dès les débuts de l'entreprise et lors de sa reconnaissance par l'accréditation du CNFCO.



L'amorçage pour les start-up technologiques en France

Témoignage de Jean-Louis Bougrenet de la Tocnaye, chef du département d'optique de Télécom Bretagne et fondateur de la société Eyes Triple Shut

Je suis physicien français et je viens de créer ma quatrième société sur le marché de la 3D, en pleine explosion. La 3D n'est plus aujourd'hui un gadget, mais un secteur économique clé. C'est un point de contrôle de l'industrie de la création de contenus, avec une pénétration dans beaucoup de secteurs économiques.

C'est un domaine où la France a des atouts à faire valoir. Il y a tout ce qui concerne la recherche, les multimédias, la cartographie, la simulation-CAO pour les entreprises, le *gaming*. Paradoxalement, le cinéma est un tout petit marché. C'est la partie émergée de l'iceberg. Plusieurs technologies existent. Je signale seulement celles qui ont le plus d'avenir immédiat, à savoir : la lunette active. C'est aujourd'hui plus d'un million d'unités, avec une croissance très importante, liée au développement du numérique dans les salles de cinéma essentiellement. Il faut savoir que cela prépare quelque chose de plus significatif : le marché de la *Home télé*.

La lunette active est constituée d'oculaires avec obturation successive des yeux. On présente une paire stéréo, avec successivement deux vues, qui va créer la sensation de profondeur. Cette lunette est pilotée par un émetteur qui est synchronisé au projecteur de cinéma. Dans la salle, un œil fermé puis un œil ouvert successivement permettent de voir le relief en synchronisant ce qui est affiché sur l'écran. J'insiste sur les lunettes actives, car ce sera le consommable de demain. Vous achèterez votre paire de lunettes à la Fnac. Elle sera adaptée à votre port de lunettes. Vous l'utiliserez à la fois chez vous pour les jeux et la télé et l'amènerez au cinéma. Samsung et Sony ont clairement opté pour ce type de technologie. Il est important de faire les bons choix de technologie dans ce domaine.

Qu'est-ce que nous apportons ? D'abord un savoir-faire dans le domaine des cristaux liquides fruit d'une tradition française, initialisée par Pierre-Gilles de Gennes, mon parrain et mentor scientifique. Aujourd'hui, on a

créé une lunette qui apporte principalement un confort de visualisation. Nous avons actuellement la technologie qui permet aux lunettes de restituer au mieux ce qui est affiché sur un écran et de garantir une grande qualité. Nous avons déposé 5 brevets. Les brevets sont importants. Derrière ces brevets et leurs extensions, il y a tout un savoir-faire de laboratoire ayant donné lieu à un transfert de technologie de la recherche publique vers l'industrie. C'est quelque chose que l'on sait faire en France.

Pourquoi le cinéma ? Ce secteur reste la vitrine de lancement du 3D. Le cinéma, c'est avant tout la qualité des contenus. Un passage obligé est l'homologation par les studios américains. Sans ce sésame des Disney, Pixar et DreamWorks, vous ne pouvez utiliser vos lunettes au cinéma. Nous avons dû démontrer aux Américains que nous avons les meilleures lunettes. Cela a pris un peu de temps, mais aujourd'hui nous sommes homologués. Texas Instruments est le fabricant de projecteurs avec lequel nous travaillons depuis un an. Il nous a également homologués et soutenu. Cela prend du temps, car montrer « pattes blanches » lorsqu'on est une petite société française aux États-Unis n'est pas évident. Aujourd'hui, la Nasa nous a demandé de faire des lunettes pour le *training* de ses astronautes. Ce sont des éléments importants en termes de marketing et de reconnaissance. Le Musée du quai Branly, qui est aujourd'hui l'un des musées les plus avancés en termes de multimédia, nous a demandé de réfléchir à une scénographie 3D de ses fonds de musée.

Nous avons en ce moment un gros appel d'air de commandes. Il y a actuellement une pénurie de lunettes pour le cinéma. Les salles s'équipent et on a des bons de commande pour plus de 120 000 lunettes. Par rapport à notre capacité de production, nous prévoyons de sortir 25 000 lunettes pour le dernier opus de *Shrek* en 3D qui sera aussi important qu'*Avatar*. On peut

imaginer que l'on ne passe pas d'une petite structure à une structure capable de produire plusieurs centaines de milliers de lunettes comme ça. Nous avons été confrontés au problème que constitue la montée en puissance. La capacité de passer de petites quantités, d'un coup, brutalement, parce qu'il faut prendre le marché, à une production de masse.

Nous avons eu beaucoup de difficultés à l'amorçage. Ce fut une longue étape. Nous avons vu plus de 45 fonds. Je crois que nous connaissons bien maintenant le paysage français. Nous avons abouti à une levée de fonds de l'ordre de 200 K€, alors qu'il nous en aurait fallu 600. Ces 400 K€ qui nous manquent, nous les traînons depuis le début. C'est ce qui freine aujourd'hui le développement de la société. Celui-ci passe par les prêts bancaires qui imposent un chiffre d'affaires et une marge substantielle. Même avec les meilleurs bons de commande, cela n'est pas suffisant. Quelle est la conséquence ? Un retard de 6 à 9 mois sur l'objectif, soit 100 000 lunettes qui n'ont pas été fabriquées. Aujourd'hui, notre chaîne de production est opérationnelle et il y a pénurie sur le marché. C'est en ce moment que les choses se jouent et qu'il faut être présent.

Le capital-risque en France ne fait pas vraiment d'amorçage. J'ai créé quatre sociétés. La première a été créée à l'époque de la bulle Internet. N'importe qui pouvait proposer n'importe quoi, on avait des millions d'euros. Maintenant les temps sont durs et on est revenu à plus de réalisme. Il faut un chiffre d'affaires en général. En outre, on hésite à investir dans les projets technologiques. Je ne suis pas sûr qu'il y ait tant de projets vraiment technologiques en France. On est dans une tendance vers les usages et les services. Lorsqu'on dit que la France se désindustrialise, je pense qu'il faut réellement s'interroger. Je suis physicien. Je génère

des projets plutôt liés à de la physique. On en voit de moins en moins et les fonds hésitent à prendre ce risque. Au niveau de l'Institut Télécom qui a ma tutelle aujourd'hui, la plupart des projets qui sortent sont des projets de ce type. Il y a très peu de personnes, pas de matériel, pas d'investissement. C'est un modèle sur lequel nous devrions nous interroger en France dans la mesure où il y a dans les laboratoires beaucoup de potentiel d'innovations technologiques.

Le problème des *Business Angels* en France est qu'ils sont regroupés en fonds, sans un accès direct aux investisseurs. Nous sommes donc ramenés au cas précédent. Les fonds ISF constituent une ressource importante, avec un pic saisonnier où il y a beaucoup d'agitation et où l'on investit au dernier moment dans n'importe quoi et où la technologie est encore considérée comme très risquée. On passe encore par des personnes ou fonds qui vont conseiller l'investisseur et on n'est jamais en prise directe avec le *Business Angel*. Le véritable point clé est la relation directe. Créer une société, un projet, c'est parler avec des gens, les convaincre. En outre, le ticket individuel est trop petit (10 K€) et impose ces regroupements par des fonds. Il est très difficile de mettre d'accord 10 personnes. Il vaut mieux parler à une ou deux personnes qui mettront beaucoup. Un ticket plus élevé de l'ordre de 100 K€ changerait considérablement la donne.

En conséquence, nous avons perdu beaucoup de temps à faire de l'ingénierie financière sur des subventions. Heureusement qu'Oseo et le crédit d'impôt recherche étaient là. Ce sont toutefois des procédures très chronophages. Il n'est pas logique d'être obligés de faire de la trésorerie sur ces outils-là. Il manque quelque chose en France à ce niveau. Malgré toutes ces difficultés, cela ne m'empêchera pas de continuer à créer des sociétés.



Bonnes niches, mauvaises niches

Par Jean-Hervé Lorenzi, président du Cercle des économistes, président du Conseil de surveillance de la société Edmond de Rothschild

Si l'on considère nos bonnes vieilles niches fiscales, nous sommes à 70 milliards d'euros. Je vais faire quelques remarques très simples sur ce sujet. J'ai regardé la liste des 16 premières niches fiscales : qui va supprimer la TVA à 5,5 % sur les travaux de logement ? Qui va supprimer la prime pour l'emploi ? Qui va supprimer le crédit impôt recherche ? Évidemment, il y a beaucoup de réflexions autour de ces sujets et les mesures à mettre en œuvre sont délicates. Mais l'urgence de la situation mérite des propositions comme celles qui consistent à changer la nature des coups de pouce que l'on donne à ceux qui investissent dans les entreprises. J'estime que dans la situation dans laquelle nous sommes, nous avons manqué d'investissements au sens large dans les quinze

dernières années d'une trentaine de milliards par an. C'est le problème français. Nous avons considéré que « loisirs » s'écrivait avec un L majuscule, toutes tendances confondues. Les 35 heures sont un bout du sujet, mais il y a eu les préretraites et bien d'autres choses. Nous sommes entrés dans une société qui ne mettait pas le travail au cœur du progrès, au moment même où le monde était en train de changer. Il nous a manqué 30 milliards, dont peut-être 5 à 6 milliards qui correspondraient à des investissements dans les TPE. Cela veut dire l'énorme effort qu'il faut faire. Lorsqu'on regarde ce que nous faisons dans le domaine de la loi TEPA et Madelin, nous sommes deux à trois fois inférieurs. Il faut déjà multiplier par deux ou trois ce que nous faisons.

Il faut traiter tous les thèmes avec un critère simple : par exemple, la création d'emplois pérennes ou la création de valeur ajoutée pérenne, en ayant à l'idée que lorsqu'on met un euro dans une action, il faut pouvoir mesurer soigneusement ce qu'il en est.

Sur la TVA pour la restauration, que j'ai soutenue, on s'aperçoit, lorsqu'on regarde le chiffre de manière très soigneuse, que l'emploi coûte très cher. Peut-être faut-il réintégrer les emplois maintenus ? Il faut regarder cela de très près. Si l'on regarde la TVA sur les travaux pour le logement, on voit bien que l'on blanchit de l'argent, mais combien ? A-t-on une estimation ? On voit bien qu'il y a un retour fiscal. Tout cela doit être regardé soigneusement. Il faut dire que les niches fiscales, qui sont devenues le terrain de jeu favori des politiques, ne me paraissent pas être un bon argument pour régler tous les problèmes.

Que dit la théorie économique aujourd'hui ? Le point très connu est qu'en réalité, pour un pays comme le nôtre, il faut *booster* tout ce qui est du domaine de la création de PME, et le faire en utilisant les moyens fiscaux. Il y a beaucoup de liquidités en France. En revanche, la canalisation de l'épargne est aujourd'hui très compliquée, il y a une inversion risquée majeure que l'avenir pour des pays comme le nôtre, qui ont besoin d'investir 20 à 40 milliards de plus par an, consiste à trouver le moyen astucieux d'utiliser les liquidités très

importantes dont le pays dispose, tout en garantissant peu ou prou les investissements qui sont faits. Il ne s'agit pas de les garantir à 100 %, mais un peu de la manière dont on a imaginé, lorsqu'on a fait les grands programmes nucléaires, que l'argent privé était garanti par l'État. Il faut réussir à trouver une articulation public/privé qui va chercher l'argent privé tout en permettant (un peu comme dans un schéma d'assurance), en cas de gros pépin tel qu'une crise financière majeure, de protéger une partie du capital des personnes. Ce sont ces astuces qu'il faut trouver.

C'est d'autant plus important que les années 2011 et 2012 seront marquées par deux phénomènes nouveaux et très importants. Le premier sera une bagarre forte sur les parités de change. La guerre des monnaies va démarrer assez vite et a déjà démarré à travers l'euro. À cela viendra se raccrocher une captation des flux d'épargne des différentes zones économiques beaucoup plus forte qu'aujourd'hui. Vous imaginez bien que les plans de relance des pays émergents qui ont ces taux de croissance exceptionnels ne sont pas faits exclusivement par la capacité de développer des déficits budgétaires massifs. Ils se sont faits parce qu'on a derrière une capacité d'épargne extrêmement forte, que ce soit dans des pays comme le Japon, qui ont une véritable captation de leur propre épargne, ou les pays émergents qui vont mobiliser



Entretien croisé entre Philippe Adnot, sénateur de l'Aube, et Nicolas Forissier, député de l'Indre

« Si on veut des ETI demain, il faut d'abord commencer par avoir des TPE qui grandissent »

Philippe Adnot

Deux mots de présentation pour que vous compreniez pourquoi nous nous intéressons à cette question tous les deux. Je suis sénateur depuis 21 ans, Président du Conseil général depuis 20 ans. Notre département ayant subi une grave crise du textile, j'ai parié sur la matière grise pour essayer de relever les défis. J'ai créé une université qui forme des ingénieurs, qui a aujourd'hui 2 500 élèves, avec de bons laboratoires, un technopôle avec pépinière d'entreprises, etc. Nous avons ainsi créé un environnement favorable pour le financement. Il ne s'agit pas seulement de trouver des capitaux. Il faut aussi créer les conditions pour qu'il y ait rencontre entre le porteur de projet et les financements. Ce que l'on fait localement, nous l'avons également fait au plan national avec Nicolas Forissier, avec qui nous nous sommes retrouvés sur la plupart des textes que nous avons fait évoluer.

Nicolas Forissier

De mon côté, je suis une espèce rare à l'Assemblée, c'est-à-dire un chef d'entreprise qui a repris deux entreprises en faillite en 1992 et qui a toujours un peu de mal à se financer. Cela m'a progressivement conduit à essayer de travailler sur ces questions, notamment à essayer de faire avancer dans la loi, avec des complicités comme celle de Philippe au Sénat, un certain nombre

d'outils utiles pour diriger l'argent des avantages fiscaux vers les entreprises qui en ont vraiment besoin. Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit sur les difficultés de ces jeunes entreprises, technologiques ou pas. Nous devons faire en sorte de combler cet *equity gap*, ce trou dans la chaîne de financement des petites et moyennes entreprises dans notre pays qui est une réalité. Nous savons que nous devrions avoir entre 4 et 6 millions d'emplois supplémentaires aujourd'hui en France si nous avons une orientation de l'épargne, y compris par l'outil de la défiscalisation vers les petites et moyennes entreprises. J'ai produit un rapport sur le sujet à l'automne dernier. Dans les premières années suivant leur création, on sait qu'il y a un vrai trou dans la chaîne du financement des petites entreprises. Si on veut des ETI demain, il faut d'abord commencer par avoir des TPE qui grandissent.

Philippe Adnot

J'avais fait passer un amendement qui a permis de diriger une partie de l'assurance-vie sur le financement des entreprises. Même si cela a peut-être financé du LBO, il n'empêche que ce sont quand même 6 milliards qui ont été dirigés sur les entreprises. Dernièrement, nous avons réussi à faire que l'intermédiation permette de diriger l'ISF sur les entreprises à travers les fonds d'investissement (Fonds communs de placement dans l'innovation ou Fonds d'in-

leur propre épargne à leur propre bénéficiaire, parce qu'ils ont besoin de construire pour des centaines de milliards de dollars ou d'euros d'infrastructures. Ils en ont besoin et dans les années qui viennent, elle n'ira pas rééquilibrer nos propres besoins.

En réalité, les pays de type OCDE (États-Unis et pays d'Europe continentale) ont besoin de beaucoup d'épargne pour transformer leur mode de croissance. Lorsque j'ai dit 20 à 40 milliards d'euros de plus par an, c'est véritablement quelque chose dont nous aurons besoin. Nous avons besoin d'épargne et nous avons besoin de la capter. Or, tout est contre nous : les déficits publics vont être un « attirant » d'épargne massif, et l'ensemble des règles prudentielles qui se développent (Solvabilité 2 ou Bâle 3) a vocation à limiter les prises de risque.

Nous venons de sortir un rapport pour le Conseil d'analyse économique, avec trois membres du Cercle des économistes intitulé « Investissement de long terme, investisseur de long terme ». La conclusion à laquelle nous aboutissons est qu'il faut trouver une articulation intelligente entre argent privé et prise en charge de certains risques par la collectivité.

Tout cela pour dire que les thèmes de la parité et de la captation de l'épargne seront au menu des années 2011, 2012, 2013. Et dans ce cadre-là, nous avons un problème absolument majeur : le financement de nos PME.

Philippe Adnot : point de vue sur l'ISF

Concernant le dispositif ISF, je suis partisan d'unifier les avantages fiscaux. Je pense que l'ISF à 75 % aujourd'hui n'utilise pas bien l'argent de l'État, donc le nôtre, puisque je suis un adepte de l'effet de levier. Très clairement, il vaut mieux qu'il y ait un taux plus faible qui nous permette de faire un véritable effet de levier, et donc de mieux utiliser l'argent public et l'argent privé, et de diriger ainsi plus d'argent sur la cible que l'on a déterminée. Qu'est-ce que l'ISF en ce moment dans la loi TEPA ? Vous placez individuellement, vous avez 75 %. L'effet de levier est de 1,1 maximum. Par les *holdings*, vous avez 75 % plafonnés à 50 000, soit un effet de levier d'à peine 1, car les prélèvements sur les cascades de *holdings* ne sont pas complètement anodins. Si vous passez par un fonds d'investissement, vous êtes plafonnés à 50 % de 60 % et vous avez un effet de levier entre 2,5 et 3. Si je suis gestionnaire, je préfère que mon argent fasse effet de levier. Si je suis l'État, je préfère mettre tout le monde à 50 %, car je vais ainsi faire investir beaucoup plus d'argent privé dans les entreprises. Ça ne consommera pas plus d'argent au niveau de l'État. Cela permettra à celui qui paie l'ISF de récupérer son ISF de la même façon, mais il aura simplement un effet de levier plus grand. C'est une proposition que je fais et qui devrait aussi avoir pour effet une certaine autorégulation du marché, dans la mesure où, avec un taux unique, la concurrence déloyale entre les défiscalisateurs et les vrais investisseurs en capital sera moins vive.

21

investissement de proximité). Simplement, nous avons constaté que ce n'était pas suffisant et qu'il y avait des déviations. L'argent que nous devons voir arriver sur les entreprises à risque est finalement allé en grande partie sur des entreprises sans risque. C'est ainsi que l'on retrouve de l'ISF qui finance de l'éolien. Au sein du Comité des finances locales, il nous a été ainsi expliqué que certains, pour pouvoir détourner les textes, ont créé de multiples petites sociétés d'éolien et échappent de ce fait à la taxe sur la valeur ajoutée. En pratiquant de la sorte, on permet, de surcroît, des placements rapides à travers des *holdings*, bénéficiant de l'exonération d'ISF, et on bénéficie de la garantie du client puisqu'EDF rachète l'électricité produite à un prix réglementé (partiellement financé par ailleurs par le consommateur d'électricité !). C'est quand même un peu gênant. Nous sommes conscients que, pour pouvoir relever les défis qui nous sont présentés, il faut jouer sur beaucoup de leviers, mais il ne faut pas que les dispositifs de financement des PME fassent l'objet de tels détournements.

Nicolas Forissier

En France, nous avons beaucoup d'outils pour faire de la défiscalisation. Mais cet argent va-t-il vraiment là où c'est utile ou prioritaire ? C'est une question centrale. Des bruits à Bercy laissent entendre qu'on laisserait tomber complètement l'avantage dit Madelin, amélioré par un amendement que j'ai fait passer en 2008, permettant de doper cet avantage. On laisse entendre que cet avantage fiscal, qui est actuellement le seul qui existe pour drainer de l'IRPP vers les petites entreprises, serait abandonné dans le cadre du débat sur la maîtrise de nos dépenses publiques et des niches fiscales.

Pour compléter cela, l'avantage Madelin boosté en 2008, se termine à la fin de l'année 2010. C'est d'ailleurs vrai aussi pour le système

FIP FCPI. Philippe Adnot et moi-même avons déposé l'année dernière dans la loi de finances, des amendements pour dire : « *Cela s'arrête fin 2010, prévoyons tout de suite pour donner de la visibilité aux acteurs économiques.* » La stabilité juridique est essentielle dans toutes ces questions. On nous a répondu : « *On verra cela l'année prochaine. La loi de finances pour 2011, nous avons bien le temps.* » Je ne suis pas du tout sûr que dans les arbitrages politiques, sous la pression d'un certain nombre de secteurs, on ne voit pas disparaître ces outils de financement des petites et moyennes entreprises, et notamment de celles qui sont les plus risquées, qui sont pourtant des outils essentiels pour le développement de l'économie.

C'est pourquoi nous voulons porter cette proposition de loi consistant à quadrupler le plafond de l'avantage Madelin bis, c'est-à-dire à porter le plafond d'investissement à 200 000 euros pour un célibataire et 400 000 euros pour un couple pour les investissements directs. Là, nous aurions un effet beaucoup plus important, parce qu'il s'agit de permettre au plus grand nombre de *Business Angels* qui ont des moyens, de concentrer leurs investissements dans des entreprises qui en ont besoin. C'est pour cela que cet amendement concentre aussi le tir sur les petites entreprises communautaires, c'est-à-dire des entreprises de moins de 50 salariés, de moins de 10 millions d'euros de total de bilan, avec une liste permettant d'exclure certaines activités, la gestion de patrimoine ou l'immobilier hôtelier, etc. Et ce, sans limitation de durée, parce qu'une PEC de 7 à 10 ans peut vraiment avoir besoin d'argent, alors qu'elle a trouvé un développement potentiel qui va créer 15 emplois. Je crois qu'il faut être assez souple. Dernière précision : dans la proposition que nous faisons, malgré la multiplication par quatre du plafond, il faut savoir que, compte tenu du fait que l'on restreint le champ, cette mesure n'a pas de coût supplémentaire pour l'État.